

Dans la chambre

Je choisis des bois de provenance certifiée :

- Je privilégie les essences locales : pin, peuplier... De grandes surfaces sont reboisées en métropole offrant la matière nécessaire. Le mobilier en bois exotique doit posséder le label FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC (Pan European Forest Certification).

J'isole bien ma maison :

- Une bonne isolation des murs (4 à 32% d'énergie économisée), des vitres (5-6%) et du toit (5 à 30%), c'est plus confortable et plus économique.

rase : 10 000 L / an seront ainsi économisés. Un robinet mitigeur économise plus qu'un robinet mélangeur, et le thermostatique atteint 30% d'économie.

- Une chasse d'eau traditionnelle représente 13 litres d'eau potable. Il existe des chasses à double débit ou à arrêt manuel, afin de réduire le gaspillage.
- Pour un lavage en machine, trier le linge, éviter de sous-remplir le tambour, suivre les instructions sur le paquet de lessive, etc. permettent de meilleurs résultats tout en contribuant à la protection de l'environnement par des économies d'eau et d'énergie.

Sources :

Ville de Montrouge - Eco-Emballages - Objectif D
(maison du développement durable)



Les infos utiles !

Déchetterie

Rue Paul Bert - Tél. : 01 46 12 76 93.

Du mardi au vendredi de 12h à 19h, et le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Pour les gravats, les huiles de vidange, les batteries, les piles, la ferraille, les encombrants, mais aussi vos déchets recyclables (verre, les emballages ménagers et les journaux / magazines)...

Ramassage des encombrants

Tous les lundis dans toute la Ville

Les objets encombrants doivent être déposés sur les trottoirs à partir de 20h le dimanche jusqu'au lundi avant 6h, et uniquement à ce moment là !

Il s'agit exclusivement d'objets ménagers trop volumineux pour être déposés dans le bac à couvercle vert foncé : meubles, gros électroménager, téléviseur, etc.

Il est interdit de déposer des gravats ; ceux-ci doivent être apportés à la déchetterie.

Collecte sélective

Lundi, mercredi et vendredi
Collecte des ordures ménagères



Mardi

Collecte des emballages en papier/carton, en métal, en plastique



Jeudi

Collecte du verre



La maison sans gaspillage

Mode d'emploi

Adoptez les bons gestes pour agir pour l'environnement

FONDATION DE FRANCE



Du simple tri des déchets à l'achat raisonné, en passant par la maîtrise de la consommation d'énergie, chacun peut agir en toute simplicité pour l'environnement. Pièce après pièce, découvrez les astuces et gestes simples à adopter.

Dans l'entrée, le salon ou le bureau

J'économise les énergies :

- Je ne laisse pas les appareils en veille, je les éteins lorsque j'ai terminé.
- J'éteins systématiquement la lumière électrique lorsque je change de pièce et utilise des ampoules nouvelle génération (fluo compactes), plus économiques.
- Les "puits solaires" véhiculent la lumière depuis le toit et en restituent jusqu'à 80%. Une demi sphère à facettes placée à l'extérieur concentre les rayons lumineux qui se réfléchissent le long d'un tuyau recouvert d'aluminium et sont diffusés dans la pièce. Des miroirs posés judicieusement permettent également d'optimiser l'éclairage naturel et agrandissent la vision de l'espace.

Je modère ma consommation de piles électriques :

- Je dépose les piles usagées dans les points de collecte (magasins ou

déchetterie - rue Paul Bert à Montrouge). Les matières constitutives de la pile sont alors revalorisées (dans les anti-rouille, revêtements routiers, carrosseries, gouttières).

- J'utilise des piles rechargeables. Elles sont plus chères, mais le retour sur investissement est rapide puisqu'on peut les recharger jusqu'à 1000 fois.

J'imprime raisonnablement :

- J'achète du papier recyclé et imprime en recto/verso.
- Je ramène les cartouches d'encre usagées à mon fournisseur afin qu'elles soient recyclées et donc réutilisées !

Je choisis des plantes utiles :

- Le Lierre, la langue de belle-mère (sansevieria), le Spathiphyllum filtrent, neutralisent ou absorbent certains indésirables - le formaldéhyde émis par les panneaux agglomérés ou le tabac, le trichloréthylène issu des peintures et vernis, le formol et le trichloréthylène émanant des imprimantes.

Dans la cuisine

Je consomme mieux :

- Plutôt que d'utiliser les sacs en plastique jetables, je prends un sac réutilisable, un

panier, un chariot à roulettes ou un sac à dos pour faire mes courses.

- Je choisis les produits les plus durables (longévité), économes en énergie, en ressources (notamment en emballages) et en consommables. C'est encore mieux s'ils sont réparables, sans substance toxique et contiennent des matériaux recyclés !

Je trie mes déchets :

- Le verre jeté dans le bac à couvercle vert clair et les emballages jetés dans le bac à couvercle jaune sont recyclés.

Je préserve l'eau :

- J'évite de polluer l'eau. Il est important de modérer l'utilisation de produits ménagers ou de détergents qui une fois évacués polluent inutilement. Pour cela, il suffit de respecter les doses indiquées. Pour déboucher un évier, j'utilise avant tout une ventouse, une tige souple, etc. car les produits de débouchage sont corrosifs et dangereux (peau, poumons, yeux). La meilleure solution reste une grille sur la bonde de l'évier.

- Je bois l'eau du robinet. En France, elle est obligatoirement potable et coûte 100 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteilles. Pas besoin d'emballages, de

transports... elle préserve les ressources naturelles ! Parfois, elle est chargée en chlore et en calcaire, j'opte alors pour des filtres (pour carafe ou robinet).

Je choisis bien mes équipements électriques :

- A l'achat, je fais attention à l'étiquette Energie qui indique la consommation énergétique de l'appareil.
- Un réfrigérateur-congélateur représente 1/3 de l'électricité (toutes dépenses énergétiques de la maison - hors chauffage - confondues). Pour limiter sa consommation, je le dégivre régulièrement et évite de laisser la porte ouverte.
- Par an, environ 1,7 millions de tonnes de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont générées. Ils proviennent des produits blancs (électroménager), bruns (audiovisuels) et gris (informatique) des ménages et des entreprises. Un décret du 20 juillet 2005 permettra d'assurer un meilleur traitement de ces déchets (extraction des substances dangereuses, meilleur réemploi et recyclage des métaux et matières plastiques contenus dans ces équipements).